



Avec le soutien de :



Duferco Wallonie
Duferco GROUP



Resolved
AVOCATS - ADVOCATEN - ATTORNEYS

Synthèse des échanges (17h45 – 18h30)

En suite des exposés effectués par Fabrizio Cipolat (BEP) et Joël Privot (Brownfield Academy, ULiège) sur les nouvelles approches proposées pour redévelopper les SAR situés en dehors des *centralités* telles que visées par le SDT (cf. dias 46 à 55), on peut retenir les interventions suivantes :

- L'attention a été attirée (Ph. Scauftaire, SPAQuE) sur les potentialités (au regard du projet tel que présenté) de l'outil « [Nature Value Explorer](#) » développé par le VITO (collaboration avec Région flamande, Région Wallonne, Université d'Anvers et ULège Agro Bio-Tech). L'outil fournit des méthodes pragmatiques pour évaluer les changements dans la fourniture de services écosystémiques (SES) de projets donnés.
- Une discussion a été engagée sur les questions (à explorer) de savoir si cet outil - qui a été conçu essentiellement dans une perspective d'évaluation des impacts sur l'environnement et définition de mesures de compensation dans le cadre de permis – pourrait être aussi utile dans une perspective de quantification des bénéfices de la gestion de terrains pollués, d'une part, et d'autre part dans le cadre de la transition ESG (Environmental, Social and Governance) des entreprises.
- Dans la foulée de la discussion sont aussi épinglés :
 - o l'outil [BENEFRICHE](#) développé par l'ADEME pour mesurer les retombées économiques, sociales et environnementales de la réhabilitation de friches (intervention de C. Nouet) ;
 - o la stratégie internationale du Natural Capital Accounting (NCA) et les méthodes d'évaluation destinées à fournir des aides aux décisions (à différentes échelles territoriales) qui ont développées dans ce cadre (C. Neculau)

- Pour ce qui concerne la filière « Landfill mining » (friches de type décharge), un outil récents ([Cedalion et Orion](#)) ont été développés dans le cadre projet européen RAWfill pour préciser les meilleures opportunités de redéveloppement (photovoltaïque, biomasse et autres types d'utilisation) dans le cas où les décharges ne peuvent être exploitées dans une perspective de recyclage des matériaux (intervention de C. Neculau).
- La question est posée de savoir si le concept d' « usages alternatifs » ne ramène pas à une vision des usages qui reste trop figée dans le temps : il faudrait pouvoir apprendre à raisonner avec des usages qui puissent rester évolutifs dans le temps et voir comment cette vision dynamique pourrait être implémentée dans les pratiques administratives.
- Les conclusions ont souligné :
 - L'enjeu d'évoluer dans nos visions en développement une vue plus large des intérêts et profits du redéveloppement des friches (intégrer les profits de type sociétal, nature, biodiversité,...) ; partant de cette vision large, il est important pour favoriser les projets de préciser qui aura un intérêt et de quel type. Cette précision peut amener à fonder les partenariats utiles pour porter les projets.
 - Le développement d'une vision large des intérêts du redéveloppement des friches est un élément qui gagnera à être pris en compte dans les travaux qui s'engageront pour le développement des Schémas de Développement Communaux et la redéfinition des centralités.